

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DFPE 363 Approbation et signature de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13 rue Emile Duployé (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1411-1 à L.1411-18 ;

Vu la délibération du Conseil du 18e arrondissement, en date du 31 mai 2010 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 juin 2010 ;

Vu l'avis préalable du Comité Technique Paritaire de la Direction des Familles et de la Petite Enfance en date du 24 juin 2011 ;

Vu la délibération 2010-DFPE-310, en date des 5 et 6 juillet 2010, approuvant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13 rue Emile Duployé (18e) ;

Vu les avis de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 18 novembre 2010 (ouverture de la candidature), 15 février 2011 (sélection des candidatures et ouverture de l'offre) et 26 mai 2011 (avis préalable aux négociations) ;

Vu le rapport visé à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de convention de délégation de service public, entre la Ville de Paris et la l'association Famille et Cité,

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 3 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver le projet de convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13, rue Emile Duployé (18^e), et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé, sur la base du rapport relatif au choix du délégataire annexé à la présente délibération, à signer avec l'association Famille et Cité, représentée par M. Luc MAUDUIT, Président, la convention de délégation de service public, dont le texte ainsi que les annexes sont joints à la présente délibération, relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13 rue Emile Duployé (18^e) ;

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et suivants, au chapitre 011, rubrique 64, nature 611, sous réserve des décisions de financement ;

Article 3 : Les recettes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et suivants, au chapitre 75, rubrique 64, nature 757, sous réserve des décisions de financement.